www.primagaz.be

PRIMAGAZ

Distances de sécurité.
Citerne aérienne.

Vous cherchez une solution sur mesure sûre, efficace, écologique et confortable pour votre énergie ? Le propane de Primagaz répond à vos besoins en énergie pour le chauffage, la cuisine et l'eau chaude. Grâce au propane de Primagaz, vous pouvez profiter de tous les avantages du gaz, même si vous ne pouvez pas vous raccorder au réseau de gaz naturel.

Citerne aérienne

Cette fiche présente concrètement notre solution incluant une citerne aérienne. Un expert vient sur place et vous conseille sur l'emplacement de la citerne, en tenant compte des **distances de sécurité** légalement définies. Il estime votre consommation et choisit avec vous la citerne qui répond le mieux à vos besoins en énergie.

Les citernes aériennes sont disponibles en plusieurs dimensions. En outre, il existe différentes solutions pour une intégration esthétique de la citerne à votre jardin.

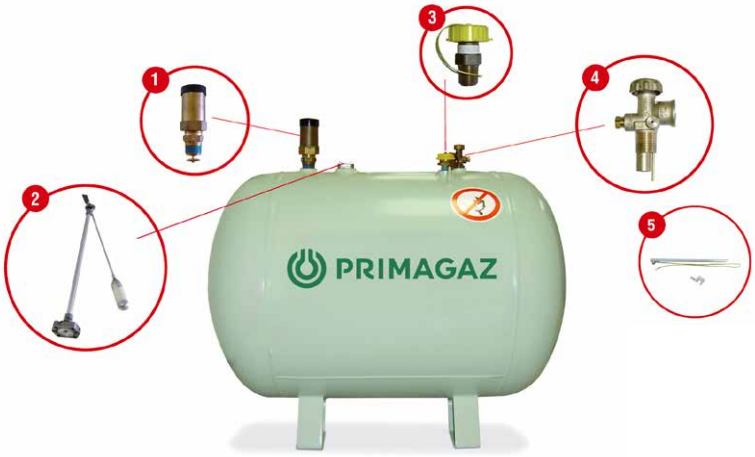

1. la soupape de sécurité
2. la jauge magnétique
3. le clapet de remplissage
4. le robinet de soutirage gaz
5. le fil et la barre de mise à la terre

A l'intérieur, profitez de la chaleur de votre poêle au propane

Jauge à distance ou télémétrie automatisée

Contrôlez vous-même le contenu de votre citerne grâce à sa jauge, ou un télémètre installé chez vous. Ou choisissez la solution tout confort de Primagaz : la gestion complète du contenu de la citerne par un **système automatisé**.

Le chauffeur passe à temps pour remplir la citerne et vous pouvez dormir sur vos deux oreilles.

Distances de sécurité minimales* (pour des citernes ≤ 3m³)

Lors de l'installation de la citerne, il faut tenir compte de distances de sécurité légalement définies. Le tableau et le schéma suivants vous en donnent un aperçu.

Espace libre autour de la citerne	**1 m**
Du bord de la citerne, par rapport à : **• la limite de propriété** **• la voie publique**	**3 m**
Du bord de la citerne, par rapport à : **• toute ouverture d'un local d'habitation (mesuré en ligne directe)** **• toute ouverture d'un local non soumis à l'interdiction de feu nu (mesuré en ligne directe)** **• l'entrée d'une cave, d'un sous-sol** **• une ouverture dans le sol (bouches d'aération, ...)** **• un stockage de produits inflammables ne pouvant pas générer un incendie important, < 8 kWh/m²**	**5 m**
Du bord de la citerne, par rapport à : **• un stockage de produits inflammables pouvant générer un incendie important, > 8 kWh/m²**	**10 m**

*** Écran de sécurité : possibilité de réduction des distances de sécurité**

Les distances de sécurité autour d'une citerne **de propane** peuvent être réduites par l'installation d'un **écran de sécurité**, à condition qu'il réponde aux exigences suivantes :

- **Hauteur minimale :** au moins **1,5 mètre de hauteur** et au moins **0,5 mètre au-dessus du point le plus élevé de la citerne**.
- **Distance par rapport à la citerne :** à au moins **1 mètre** de la citerne, des vannes et de l'orifice de remplissage.
- **Matériau et épaisseur :**
  - **Béton plein :** au moins **10 cm d'épaisseur**
  - **Maçonnerie** (par exemple, briques ou parpaings) : au moins **18 cm d'épaisseur**. (Remarque : un mur de maçonnerie de 10 cm est donc insuffisant.)
- **Fermé et incombustible : écran entièrement fermé**, sans interstices ni ouvertures, et fabriqué en **matériau non inflammable**. (Remarque : une structure en acier remplie de pierres non assemblées est donc interdite.)
- **Ventilation suffisante :** au moins **un côté ouvert** à un maximum de **1 mètre du côté long de la citerne**.
- **Faites approuver vos plans à l'avance par Primagaz :** vous évitez ainsi des frais inutiles et vous êtes sûr que votre solution passera l'inspection.

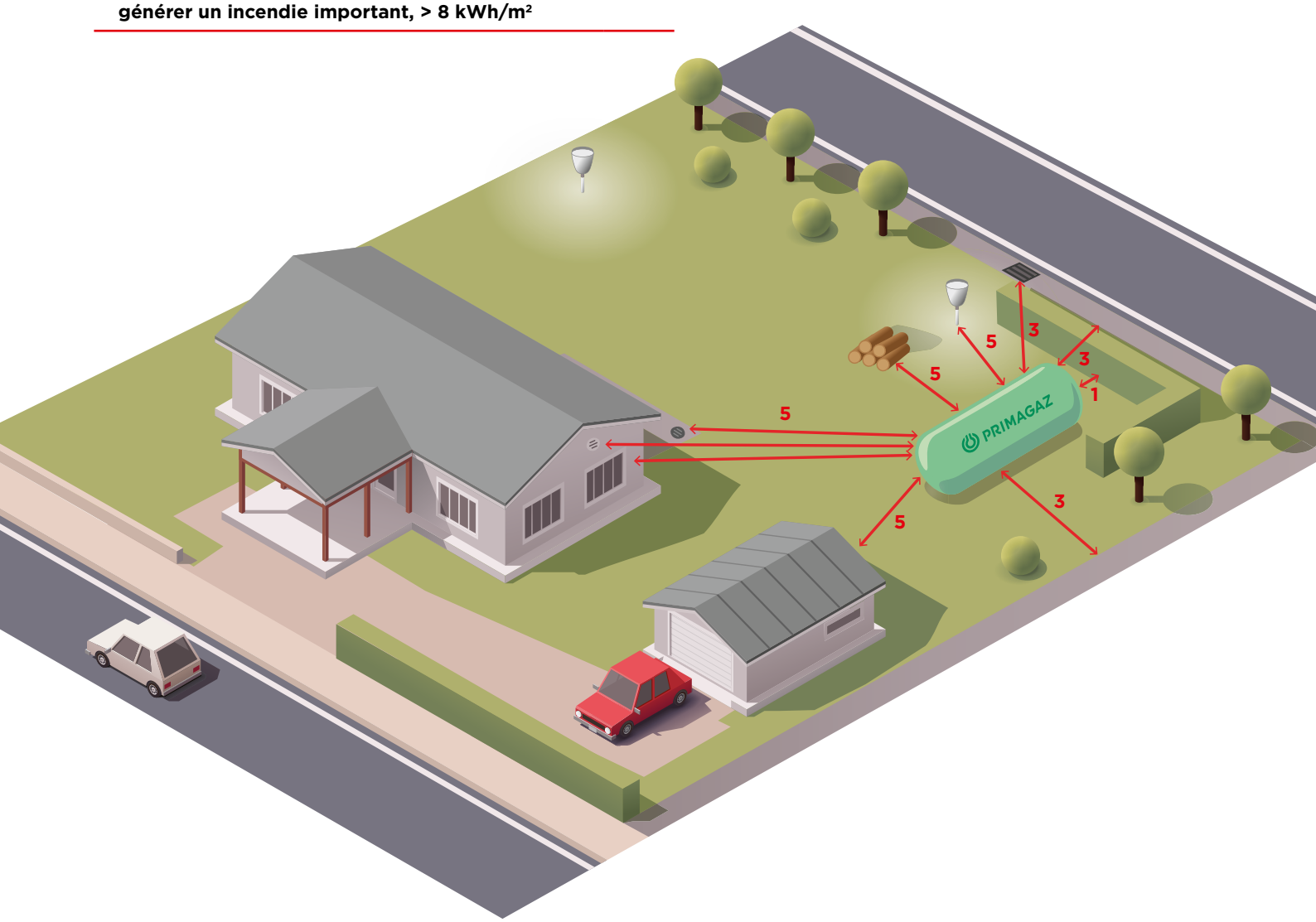

Contact

Pour toute question concernant nos solutions en matière d'énergie, n'hésitez pas à contacter :

- votre expert Primagaz
- le Service clientèle Primagaz : **013 61 82 00**

Vous trouverez des informations plus générales et les prix les plus récents du gaz sur notre site web **www.primagaz.be**.